

Demandeurs
d'emploi

Salariés sans accord
de l'employeur

Salariés avec accord
de l'employeur

CRÉEZ VOTRE COMPTE

Enregistrez vos heures DIF (accumulées dans le passé)
si vous en avez

SUR moncompteformation.gouv.fr

CHOISISSEZ UNE FORMATION

Consultez les formations éligibles
Choisissez une formation et un organisme
Demandez un devis et un programme

} **SUR** moncompteformation.gouv.fr

} **AUPRÈS DE L'ORGANISME DE FORMATION CHOISI**

Dès réception du devis et du programme de formation

(Votre formation aura lieu
hors temps de travail)

DEMANDEZ L'ACCORD DE VOTRE EMPLOYEUR

**AUPRÈS DE VOTRE CHEF
ET/OU DU SERVICE RH**

(Votre formation pourra avoir lieu
hors ou en temps de travail)

Dès réception de l'accord

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

SUR
moncompteformation.gouv.fr

Dès réception de l'accord de prise en charge
de Pôle emploi

d'un organisme appelé OPCA

INSCRIVEZ-VOUS À VOTRE FORMATION

Renvoyez le devis signé
Et prenez date pour le début de votre formation !

} **AUPRÈS DE L'ORGANISME
DE FORMATION CHOISI**